



## Compte-Rendu du Conseil d'école du lundi 16 novembre 2020 (en visio conférence)

### 1. Informations générales

#### Présentation des participants

**Les enseignants de l'école :** Mme Roptin (directrice), Mmes Le Brec et Martin (TPS-PS), Mme Barillot (PS-MS), Mmes Boudier Aebischer, Guyomard Claude et Rachel (MS-GS), Mme Lumineau (TPS-PSA+MS-GSA+MS-GSC+ CM1-CM2C), Mme Robert et Mr. Garnier (CP), Mmes Monot et Raingard (CE1), Mmes Perry, Bitauld, Cadiou et Le Roux (CM1-CM2)

Excusées : Mme Arguel (CE2B) en arrêt maladie, Mme Lefkir (CE2A)

- ❖ **Les parents :** Mme Stéphanie André, Mme Karine Bordeau, Mme Audrey Deleau, Mme Manon Heluard Sechet, Mme Clervie Kerouasse, Mme Christelle Lange, Mme Anne-Sophie Leblanc, M. Edouard Leys, Mme Katell Martin-Evenat, Mme Delphine Mury, Mme Anne-Sophie Nicolazo, Mme Christelle Pinsard, Mme Christelle Radin, Mme Delphine Sirera
- ❖ Excusé : M. Letort (Inspecteur de l'Education Nationale).
- ❖ **Atsem :** Mme Morellec
- ❖ **La mairie :** le Maire M. Demolder, Mme Blouin (représentante de la municipalité, adjointe aux affaires scolaires),
- ❖ **Pôle Enfance Jeunesse Vie Scolaire :** M. Bonnier.

Nous avons eu la chance d'avoir une candidature pour un service civique dans notre école. Nous avons donc pu accueillir Nolwenn après les vacances de la Toussaint. Nous espérons recevoir une autre candidature pour cette année scolaire, afin de pouvoir bénéficier de l'aide précieuse apportée par ces personnes depuis maintenant 3 ans.

A cause du protocole sanitaire, Nolwenn intervient pour le moment, prioritairement en maternelle. Elle apporte son aide sur des ateliers avec les enfants.

**Date des prochains conseils d'école : mardi 16 mars et mardi 15 juin 2021**

### 2. Bilan de la rentrée

#### a. Les élections

En raison de la mise en place du protocole sanitaire, les élections des représentants des parents d'élèves au Conseil d'école se sont exceptionnellement déroulées par correspondance, la semaine du 5 au 9 octobre. Le dépouillement a eu lieu le 9 octobre à 17h30 en présence de 2 parents élus et de la directrice. Sur 569 parents inscrits, 96 ont voté mais 72 suffrages exprimés (72 en 2019), soit un taux de participation de **16,87 % (11,82 % en 2019)**. Plusieurs bulletins nuls (24) à cause d'un nom barré ou d'une absence du nom du votant sur l'enveloppe (modalités à revoir si nouveau vote par correspondance). Certains bulletins de vote ont également été déposés après la date limite. Le protocole sanitaire a compliqué le vote des parents : pas de boîte aux lettres centrale et unique, pas d'entrée des parents dans l'école, nouvelle modalité de vote...

10 parents avaient présenté leur candidature avant la date limite de dépôt de candidature. L'école étant composée de 16 classes, il restait 6 postes à pourvoir. Quatre parents se sont alors présentés et ont été élus par « tirage au sort ». 14 sièges sur 16 ont été pourvus, comme l'année scolaire dernière.

#### b. Effectifs au 16 novembre 2020

**402** élèves sont comptabilisés dans l'école primaire au 16 novembre 2020 (**432 en novembre 2019**). Du fait de la crise sanitaire, les élèves issus de familles de voyageurs ne sont pas présents pour le moment.

Compte-tenu des effectifs en maternelle au mois de juin, nous avons fait le choix d'accueillir 11 TPS, alors que seuls 6 élèves seront comptabilisés pour le calcul des effectifs de l'année scolaire prochaine. Il reste malheureusement quelques familles sur liste d'attente mais nous ne pouvons plus accueillir de nouveaux élèves en TPS pour cette année scolaire.

Classes	TPS-PS A	TPS-PS B	PS-MS	MS-GS A	MS-GS B	MS-GS C	Total
Nombre élèves	6+21 = 27	5+22 = 27	4 +23 =27	11+16=27	6+ 21 =26	6+20=26	<b>160 (169 en 2019)</b>

Classes	CP A	CPB	CE1 A	CE1 B	CE2 A	CE2 B	CM1-CM2 A	CM1-CM2 B	CM1-CM2 C	CM1-CM2 D	Total
Nombre élèves	24	24	24	24	26	26	10+14=24	10+13 =23	11+13=24	10+13 =23	<b>242 (262 en 2019)</b>

Le choix des 4 niveaux CM s'explique pour plusieurs raisons : les effectifs étaient déséquilibrés (des CM2 à 27-26 et des CM1 à 20-21) et certaines associations d'enfants à profil particulier étaient à éviter pour maintenir un climat scolaire favorable. De plus, cette organisation permet de travailler en équipe et d'avoir une vision croisée des élèves.

#### c. La mise en place des règles sanitaires en concertation avec la mairie :

Rentrée du 1<sup>er</sup> septembre = après plusieurs heures de concertation, les horaires sont restés inchangés par rapport à ceux d'avant la crise sanitaire ; des sens de circulation ont été mis en place par la municipalité afin d'éviter au maximum que les familles se croisent ; les entrées des élèves se sont faites dans tout le groupe scolaire par l'extérieur ; les élèves ne se brassaient pas à l'intérieur d'un même bâtiment ; les TAPE ont été conservés.

Rentrée du 2 novembre (plan 2) = mise en place du protocole renforcé sur le temps des vacances des enseignants, protocole arrivé dans l'urgence le vendredi après de nombreux revirements ministériels ; aucun temps de concertation entre les enseignants, entre les enseignants et le personnel intervenant dans l'école. Ainsi, le lundi, il a fallu gérer dans l'urgence les différents dysfonctionnements que nous découvrons au fur et à mesure de la journée.  
Une enseignante rajoute que des enseignants sont venus le week-end pour préparer cette nouvelle rentrée du lundi 2 novembre.

Mise en place d'horaires décalés ; entrées toujours par l'extérieur ; les parents de TPS n'entrent plus dans la classe ; plus de brassages d'élèves ni par bâtiment ni par niveaux ; les TAPE ont été conservés ; port du masque à partir du CP  
La mairie a fait la demande à Rennes Métropole d'attribuer des masques lavables aux enfants : 2 masques par enfant seront distribués prochainement aux élèves. La mairie attend de les recevoir tous pour les distribuer.  
La mairie abonde dans le sens de la directrice concernant l'organisation de cette rentrée : le temps d'organisation était très court.  
Le but du choix fait de fonctionner par groupe classe ou en maternelle par groupe, est de ne pas fermer toute l'école mais seulement un groupe en cas de contamination.  
Les parents ont bien respecté les consignes communiquées pour la rentrée. La directrice confirme qu'à l'école de Pont-Péan, jusqu'à ce jour, nous respectons bien le non-brassage demandé par le protocole sanitaire du plan 2.

#### Au cycle 1 :

Certains collègues ne voient pas de différence entre le protocole 1 et 2. Les enseignants, les enfants, les familles ne sont pas mieux protégées qu'avant les vacances. Les adultes sont masqués mais les enfants jouent normalement. Deux groupes de maternelle ont été séparés (horaires différents, espaces de cour différents...) pour le non-brassage (2 groupes de 80 enfants). Les enseignantes ont dû faire face à une réorganisation contraignante pour la salle de motricité à cause du non-brassage (salle utilisée par la garderie du matin) : 3 classes doivent faire la motricité dans le petit dortoir et relever ou baisser les lits chaque jour.

Pour le décloisonnement, les maitresses des petits prennent un groupe de grands mais ils travaillent dans le couloir ou dans le hall car ils ne peuvent plus utiliser les classes des petits (non brassage).

La mairie aurait aimé que l'école puisse fonctionner par demi-classe.

C2 et C3 : bon fonctionnement.

### **3. Vote du Règlement Intérieur unique**

Les enseignants n'ont pas de changement à proposer par rapport à celui de l'an dernier. La mairie n'a rien à modifier non plus.

Mme Sirera propose de préciser pour les horaires qu'il s'agit des horaires hors protocole, mais cette proposition n'a pas été considérée comme nécessaire.

Le règlement intérieur de l'école primaire est approuvé à l'unanimité par le conseil d'école.

- ❖ Il sera mis à disposition sur le site de l'APE : <http://ape.pontpean.free.fr/> et sur le site de l'école ([ecolepontpean.fr](http://ecolepontpean.fr)).

### **4. Fonctionnement de l'école**

#### **a. Les interventions du RASED**

Le RASED est un réseau d'aide spécialisée pour les élèves en difficulté.

- ❖ Deux postes de psychologue scolaire de l'Education Nationale pour une vingtaine d'écoles dans la circonscription. Elles interviennent dans l'école à l'initiative des enseignants qui remplissent une fiche de demande, afin d'avoir un complément d'analyse et une aide ponctuelle. Les enfants en difficulté sont signalés mais il est constaté qu'il est difficile d'obtenir une prise en charge de ces enfants dans le cadre de l'école : elles sont dépendantes des disponibilités d'intervention des psychologues, notamment de Mme Flaux, qui intervient sur 9 écoles dans le cadre de l'antenne du RASED de Chartres. Elles sont gratuites et réalisées sur le temps scolaire après accord des parents uniquement. La psychologue rencontre également les parents et des prises en charge sont conseillées si nécessaire. La priorité au premier trimestre, est donnée au CM2 pour l'orientation en 6<sup>e</sup>.
- ❖ Le poste d'enseignante spécialisée pour aider les enfants ayant des difficultés à entrer dans les apprentissages est assuré par Angélique BELLAVOIR depuis 2 ans maintenant. Elle intervient en priorité auprès des élèves de CP au regard des résultats aux évaluations nationales.

#### **b. Les Activités Pédagogiques Complémentaires**

- ❖ Elles se déroulent sur la pause méridienne, avant le déjeuner et pendant la crise sanitaire, après le déjeuner pour les C2 et C3 (13h10).
- ❖ Ces activités sont proposées aux enfants qui en ont besoin avec un accord préalable des parents.  
Les élèves, en petits groupes, ne sont pas forcément pris en charge par leur enseignant, ce peut être aussi des maitresses de maternelle en fonction des besoins. Ce travail ne sera jamais réalisé seul avec l'enseignant.

#### **c. L'enseignement des langues étrangères**

2 séances de 45 min par semaine

- Mme Lefkir intervient en Anglais dans le CPA pendant que Mme Robert enseigne de la compréhension de lecture dans sa classe et dans le CE1B pendant que Mme Raingeard fait « Découverte du monde ».
- M. Garnier et Mmes Monot, Lefkir et Arguel, assurent l'enseignement de l'anglais dans leur classe.

- Au Cycle 3, à cause du protocole sanitaire et du non brassage des enfants, ce ne sont pas les élèves qui changent de classe mais les enseignantes, pour un échange de services : Mme Cadiou intervient en Allemand, Mme Le Roux en anglais, Mme Perry en Géographie et Mme Bitauld en histoire, dans toutes les classes de CM1-CM2. Le niveau A1 (Cadre Européen de Référence) en Anglais est évalué au CM2.

#### **d. Les évaluations CP et CE1**

Les évaluations sont nationales en CP et en CE1. Elles ont été réalisées la deuxième quinzaine de septembre. Elles permettent d'aider les enseignants à mettre en place une réponse adaptée aux capacités et aux besoins de chacun, ainsi que des prises en charge par le RASED.

- ❖ Retour sur les évaluations CP/CE1 : l'objectif de ces évaluations est de cibler les difficultés éventuelles des élèves pour pouvoir y remédier. Une séquence de français, une séquence de mathématiques ainsi qu'un questionnaire individuel sur le confinement composaient ces évaluations. Madame Robert précise que d'autres évaluations auront lieu en CP en janvier 2020. Les parents d'élèves concernés ont pu

consulter ces évaluations et échanger avec l'enseignant, lors d'une après-midi « portes ouvertes » dans la classe de leur enfant, en respectant les règles sanitaires.

Cette année, davantage d'élèves sont repérés fragiles mais il faut se laisser le temps de connaître les élèves et attendre décembre pour évaluer.

e. **Les activités pédagogiques passées ou programmées**

- ❖ **USEP** : L'USEP est une association sportive pour les écoles primaires dont le but est de réunir les enfants autour de pratiques sportives dans un esprit d'éducation à la citoyenneté. Elle fonctionne grâce aux licences prises par les élèves et les adultes adhérant à l'Usep. Cette participation n'est pas obligatoire mais conseillée pour que cette association puisse perdurer. Chaque année, les élèves de Pont-Péan participent à au moins deux rencontres sportives inter-écoles organisées par l'Usep 35. A cause du confinement, de nombreuses rencontres prévues entre mars et juin 2020 ont été annulées. Les mesures sanitaires, pour le moment, interdisent les rencontres inter-écoles et/ou inter-classes, mais l'Usep s'adapte pour proposer des activités dans les écoles qui respectent le protocole sanitaire.
- ❖ L'école **élémentaire** a donc choisi malgré les circonstances de poursuivre son affiliation à l'Usep.  
Adaptation : les CE1 feront cirque mais pas ensemble : une classe après l'autre pour pouvoir désinfecter entre les deux classes.  
Une participation de 6 €/enfant est demandée aux parents.  
Le mot a été donné vendredi. Les parents ont déjà répondu favorablement. M Garnier tenait à le préciser et remercier les parents de continuer à soutenir aussi massivement l'USEP par l'adhésion de leurs enfants !
- ❖ L'école **maternelle** : pour respecter le protocole sanitaire, elle a fait le choix de n'organiser aucune rencontre sportive dans l'école parmi celles proposées par l'Usep. Cette année, la participation des parents est donc de 5 € pour l'année. Si des rencontres pouvaient à nouveau être organisées, les enseignants demanderaient une participation financière supplémentaire.

❖ **Sortie pour les 2 CE1 à Saint-Just le 13 octobre**

- ❖ **Formation aux gestes de premiers secours** : comme tous les ans, formation pour tous les **CM1**, grâce à la subvention de la mairie qui prend tous les frais en charge. Elle aura lieu au premier semestre 2021 (date à fixer).
- ❖ **Sortie à l'école musée de Bothoa (dans les Côtes d'Armor) pour les CP** : Ce projet est reconduit depuis plusieurs années au mois de novembre. Les CP devaient s'y rendre le **mardi 10 novembre**. A cause du reconfinement, il a été reporté au mois de janvier. Une participation de 5 € est demandée aux parents sachant que le coût réel de la visite est de 12 €/enfant + les frais de transport. La différence est supportée par le budget alloué à l'école par la mairie pour les animations, l'USEP et l'APE.
- ❖ **Marché de Noël** : Le marché de Noël habituellement organisé par l'APE = annulé

**Piscine pour les CE1, CE2 et CM2** : Les séances des CE2 se termineront le mercredi 25 novembre. En raison de la crise sanitaire, les CM2 ont fait le choix de ne pas faire le cycle natation cette année, prévu du 2 décembre au 3 février.

Sur l'école, il n'y a pas de brassage en CM1-CM2 (temps de classe, récréations, décloisonnements, périscolaire). Afin de respecter ce non brassage, les enseignants du cycle 3 ont souhaité ne pas maintenir l'activité natation qui mettrait en péril les efforts fournis. En effet, cette activité nécessiterait un brassage des 4 classes de CM (transport en car, vestiaires pour les CM2 et regroupement des CM1 sur l'école). L'inspection académique ne s'oppose pas à ce souhait. La mairie va continuer à payer la piscine même si les élèves de l'école n'y vont pas, mais elle comprend la décision. L'école la remercie du soutien apporté.

Le cycle pour les CE1 est prévu à partir du 10 février.

f. **Les projets :**

❖ **Projet « Afrique Solidaire » de l'année 2019-2020 :**

**Cycle 3** : organisation d'un marché solidaire avec vente d'objets au profit de l'association, contes africains... = annulé

**Cycle 2** : spectacle solidaire à partir d'un conte travaillé en classe = annulé ; intervention d'une troupe de danse africaine = par solidarité, nous avons choisi de reporter les séances qui ont commencé en septembre et se termineront en décembre (pour les CP et CE2)

**CE1** : 12 ou 13 séances prises en charge par l'école de musique de Bruz sur la musique africaine

**Cycle 1** : Céline Malenfant, professionnelle de l'école de musique de Bruz est intervenue dans toutes les classes de maternelle (10 séances financées par la subvention de la Mairie pour le projet d'école) jusqu'au confinement du mois de mars ; pendant le confinement, l'intervenante a communiqué avec les enseignantes qui assuraient la continuité pédagogique avec leurs élèves pour assurer du contenu pour les séances manquantes. Un spectacle devait clore ce projet à l'espace Beausoleil = annulé.

**Projet de l'année pour le cycle 3 :**

Sortie pour tous les CM1 et CM2 à Châteaubourg comme point de départ au projet de l'année : « les cabanes ».

Trois temps :

- Lecture de l'album « graines de cabane » jusqu'en décembre
- Janvier- mars : recherche d'idées pour imaginer des cabanes (4 cabanes par classe)
- Avril- Juin : construction des cabanes  
Temps fort le vendredi 18 juin = visite des élèves de l'école en journée ; Nuit des cabanes aux lampions jusqu'à 22h30 avec un conteur (enfants et enseignants).  
Le lendemain, le samedi matin, visite aux familles.

**Projet de l'année pour le cycle 1 :**

Travail sur **les émotions** (connaissance de soi et des autres) pour mieux les maîtriser et mieux vivre ensemble.

- Langage : album, expression orale
- Activités corporelles de bien-être (yoga, expression artistique...)
- Questionnement au sujet de la venue dans les classes d'intervenants : professeur de yoga, théâtre, structure sur argile... Les intervenants sont autorisés mais il faut que le protocole soit respecté. En maternelle, ce type d'activité nécessite des demi-groupes.

**Association « Lire et faire lire » en maternelle** : interventions annulées pour le moment en raison du protocole sanitaire.

**5. Réflexion sur les rythmes scolaires**

L'année dernière, un questionnaire avait été élaboré par les parents élus pour interroger les parents et leurs enfants sur leur ressenti concernant les rythmes scolaires choisis par Pont-Péan. Le questionnaire d'origine s'est avéré trop compliqué et il manquait l'historique du pourquoi des rythmes différenciés pour les nouveaux parents.

L'idée des parents est d'élaborer un questionnaire en collaboration avec l'école et la mairie.

**M. Garnier** prend la parole pour exposer le point de vue des enseignants.

La mise en place des nouveaux rythmes avait une double vocation :

La vocation initiale du retour à 4,5 jours était d'augmenter le nombre d'heures d'école le matin, quand les élèves sont plus disponibles, afin de renforcer les apprentissages dans les matières fondamentales (maths et français). La 2<sup>e</sup> vocation était d'ouvrir les élèves à d'autres pratiques.

Le système actuellement en place à Pont-Péan passe à côté de cet objectif.

Il entrave même le fonctionnement de l'école, et a pour effet d'en appauvrir les contenus, y compris dans les matières fondamentales.

De quelle manière ?

Sur le temps de présence élèves : passage de 6 à 4 créneaux dans les salles de sport. Les TAP accaparent les créneaux 5 et 6 de la journée et forcent l'école à pratiquer l'EPS le matin beaucoup plus qu'avant. L'après-midi de la journée courte est réduit à 75 min, ce qui est trop court pour lancer certaines activités artistiques, d'ouverture ou d'expérimentation.

Ce point de vue est d'ailleurs partagé, y compris par la municipalité pour les TAP. Cela s'est vu à la rentrée 2020 lorsqu'il s'est agi d'organiser, aux abords de l'école, les trajets sans brassage. La municipalité a exclu la réduction du temps de TAP, car sinon, cela ne laissait pas un temps suffisant pour entreprendre une activité.

Les emplois du temps décalés des trois cycles limitent les possibilités de décloisonnements, d'échanges de service, de tutorat. Cela contraint également le report sur les matinées des moments d'échanges de services qui portent sur les matières d'ouverture (langues, questionnement du monde, activités artistiques).

Toutes ces contraintes, ou conséquences, perturbent lourdement l'organisation des apprentissages du matin.

Certaines répartitions sont impossibles : GS-CP, CE2-CM1, à cheval sur deux cycles avec des horaires décalés.

Contrairement à ce que l'on pourrait être tenté de croire, l'organisation actuelle n'opère pas un ajout pur et simple d'activités sportives ou d'ouverture. Cette organisation opère essentiellement un transfert de l'école vers la municipalité de ces enseignements.

Deux conséquences notables :

- 1) Pour partie, l'éducation n'est plus "nationale" à Pont-Péan.
- 2) L'enseignement des matières fondamentales est lourdement quoiqu'indirectement amputé. Car les matières d'ouverture constituent un levier puissant pour conduire les élèves à rédiger, échanger, communiquer, calculer, organiser...c'est-à-dire faire du français et des mathématiques de manière pratique, concrète et enthousiaste.

Fait supplémentaire :

Depuis le passage à 4 jours et demi, l'ensemble des enseignants observe un accroissement important, chez les élèves de tous niveaux, de cas de somnolence et de difficultés de concentration ou d'attention.

Hors temps de présence des élèves : temps d'organisation et de concertation.

Avant la fusion, il y avait 2 écoles (maternelle et élémentaire). Depuis que ces 2 écoles ont fusionné, officiellement il n'y a plus qu'une seule école. Or la réalité quotidienne et les difficultés font, qu'avec ces horaires décalés, nous fonctionnons comme s'il y en avait 3.

Il est difficile de se réunir, de se concerter, d'échanger de manière fluide sur le parcours des élèves, (concept fort de notre mission d'aujourd'hui), de rédiger des demandes d'aides, des documents de suivi, de mettre en place un transfert de compétences ou une entre-aide entre collègues. La conséquence est un amoindrissement de l'efficacité des enseignants en tant qu'équipe.

Le modèle a été pensé et bien organisé. Il a constitué une réponse appropriée lorsque les 4,5 jours ont été imposés au plan national et qu'il y avait un intérêt pour les maires à être efficaces et réactifs.

Aujourd'hui, ce n'est plus une obligation. Ce modèle gêne énormément les enseignants dans leur travail.

Quand la journée est plus longue, nous avons plus de temps pour développer les activités d'ouverture, plus stimulantes. Lorsque l'école est appauvrie en activité d'ouverture, ce sont des opportunités en moins pour pratiquer l'écriture spontanée et enthousiaste.

**La mairie** explique qu'une concertation est impossible à cause du confinement.

A l'origine, c'était une demande ministérielle. Quelques communes continuent à 4,5 jours.

Pour ce qui concerne la durée des TAP, si elle est inférieure à 1 heure, c'est moins efficace.

Il faudra qu'il y ait un débat.

Actuellement, en raison de la situation sanitaire, le choix des activités lors des TAP est limité pour les enfants. La classe est divisée en 2. Ce ne sont pas les conditions idéales.

La plupart des collectivités qui reviennent en arrière, le font pour des problèmes de financement. 60% des TAP sont financés par la municipalité.

A Pont-Péan, on avait trouvé l'adéquation avec des activités intéressantes pour les enfants. Il est nécessaire d'en discuter.

Le maire a demandé au DASEN de prolonger d'un an pour permettre le temps de la concertation. Beaucoup de chercheurs sont favorables à 4,5 jours.

Il faudrait réfléchir au questionnaire et à ce qui est plus adapté pour les enfants.

Les enseignants se demandent combien de temps il faudra prolonger.

Mme Sirera demande quelles sont les échéances :

Normalement, ce jour, il était prévu une concertation, une réunion publique.

Il faudrait prévoir un temps de rencontre, un questionnaire.

Un conseil d'école extraordinaire devra être organisé mi-décembre ou début janvier. Le conseil municipal est prévu le 11 janvier 2021.

Fin janvier, tous les éléments seront à faire parvenir à l'inspection académique. En février, l'académie communiquera sa décision suite à une commission sur les rythmes scolaires.

Mme Lange : n'est-il pas possible de regrouper les TAP sur une seule demi-journée ?

Mme Boudier-Aebischer : une visio est-elle possible pour cette concertation ? Mairie : si concertation en visio, on risque de ne pas avoir beaucoup de monde. Ce à quoi il a été répondu, que les réunions publiques n'amenaient pas non plus un grand nombre de parents.

M. Le Maire : L'école de 4 jours était considérée à un moment donné comme l'exception.

M. Leys : les TAP semblent très appréciés par les enfants.

Les enseignants précisent qu'il ne font pas des enseignements fondamentaux toute la journée et qu'ils font aussi des

Mme Le Brec : à 4 jours d'école, la journée est plus longue mais le mercredi permet un temps de respiration dans la semaine. C'est spéculatif et risque d'élever des malentendus A 4 jours, la répartition des apprentissages se fait autrement avec davantage de temps pour se lancer dans certaines activités. Lorsqu'elle avait la charge du CE2, à 4 jours et demi, Mme Le Brec trouvait les enfants très fatigués.

Concernant le rythme de l'enfant :

M. Garnier (cycle 2)

Les rythmes scolaires devaient aller dans le sens de l'élève : intensifier l'école le matin, moins l'après-midi. Aujourd'hui, le système actuel impose un temps contraint important à l'ensemble des élèves, y compris les plus fatigables, ou qui ont des difficultés à se concentrer.

L'organisation d'aujourd'hui, s'impose aux élèves. Les familles ont la possibilité de venir chercher leur enfant, mais les horaires de travail ne le permettent que très rarement. La semaine de 4 jours donne le choix aux familles de laisser leur enfant au repos.

L'équipe enseignante est ouverte à un partenariat sur le temps scolaire. Cela s'est fait par le passé et est pratiqué couramment dans d'autres communes. On pourrait imaginer que les contenus des TAP, quand ils se rapprochent des apprentissages scolaires, pourraient avoir lieu sur le temps scolaire. Deux adultes sur la même classe en collaboration.

Cette proposition est impossible pour la municipalité à cause du financement des animateurs. Les rythmes scolaires s'inscrivent dans un cadre, il n'y a pas de financement pour la co-intervention dans les classes.

M. Bonnier : la réforme a permis une meilleure connaissance du public et de pouvoir échanger avec les enseignants par rapport au temps du midi ou de garderie.

La municipalité voit le bien fondé de son action. Elle souhaite que le débat puisse être constructif, chacun doit se sentir écouté et entendu.

Pour ne pas être dans la précipitation, la mairie propose un report.

Si c'est possible, la réunion doit se tenir en décembre. Pour la mairie, il faut un débat, un questionnaire avec un taux de retour des parents équivalent aux élections des représentants.

La directrice rappelle que cela fait un an que l'on envisage ce questionnaire pour une éventuelle modification des rythmes scolaires.

Mme Bitauld : si la réunion publique est impossible, il est indispensable de transmettre le questionnaire avec l'argumentaire de chacun clairement expliqué.

Départ du maire à 20h00.

## 6. Le climat scolaire

- Mise en place de conseils d'élèves au C2 et C3 : pas mis en place pour le moment en raison du non-brassage des élèves.
- Signalement au Pôle ressource de la circonscription (a pour vocation de répondre aux demandes d'un enseignant ou d'une école et à aider les élèves et les enseignants : reconnaît le lien entre les difficultés d'apprentissage et le lien à enseigner) de 2 cas de 2 enfants pour des faits de violence sur l'école. Un conseil de réflexion s'est tenu suite à ces faits de violence grave. Des contrats internes à l'école en cas de crise et un protocole Education Nationale sont mis en place, ainsi que des entretiens avec les parents concernés.
- Mise en place par la municipalité d'un animateur « médiateur » sur le temps de la pause méridienne pour gérer tous les comportements inadaptés.

C'était le cas, avant les vacances d'octobre. Ce n'est plus le cas depuis la rentrée par manque de personnel lors de la pause méridienne : 16 agents (animateurs-ATSEM). Quand la situation sanitaire le permettra, cette organisation reprendra.

- Bilan de la mise en place de nouvelles règles ainsi que de l'échelle de sanctions : C2 : sanctions adaptées pour les CP. Le principe de l'échelle est respecté mais les sanctions sont ajustées. Il est arrivé qu'un élève attende toute la récréation pour copier une règle si plusieurs élèves doivent réaliser une copie. En début d'année, il y avait un peu d'attente au niveau du cahier (le temps de comprendre les règles) mais nette amélioration du climat scolaire en fin de période 1. Il est possible qu'un enfant n'aille pas en récréation s'il se met en danger ou met les autres en danger, ou s'il en fait la demande pour des problèmes de comportement.

En quelques semaines, les quelques élèves qui ne respectaient pas les règles, ont amélioré leur comportement.

Rappel : règles d'or élaborées avec les conseillères pédagogiques.

La directrice précise que l'année scolaire dernière, il n'y a pas eu de faits de violence grave qui lui ont été signalés, pas eu besoin de son intervention. Le climat scolaire a été plutôt serein jusqu'au confinement du mois de mars.

## 7. Les exercices de sécurité

- o Un exercice « incendie » a été réalisé dans la matinée du 25 septembre (malgré de très mauvaises conditions climatiques).
- o Exercice **PPMS** : cet exercice a pour but que chacun puisse développer des réflexes permettant d'opter pour les bons choix en de telles circonstances. Nous avons reçu des consignes pour réaliser un exercice PPMS la semaine avant les vacances de la Toussaint. Le PPMS étant incompatible avec le protocole sanitaire et les gendarmes n'étant pas disponibles en cette période de crise, nous n'avons, à ce jour, pas encore réalisé cet exercice.
- o Une sirène d'alerte intrusion a été demandée pour le budget 2020 et devra être installée prochainement.

## 8. Point sur les travaux et aménagements de l'école

2020 année compliquée : le responsable est parti fin juin.

Le nouveau responsable est arrivé le 2/11/2020.

### • **Ce qui a été fait :**

#### Elémentaire :

- Menuiseries du bâtiment A
- Moteur et système de ventilation du bâtiment B

L'aménagement de la salle des maitres était prévu mais pour le moment, n'a pas été réalisé par manque de moyens et de temps.

#### Maternelle :

- 2<sup>e</sup> partie du désamiantage de l'école maternelle pour les 5 classes restantes, le bureau et le hall + sol, plafond, isolation, luminaires.
- Aménagement de 3 classes maternelles (placards...)

### • **Ce qui reste à faire :**

- Toiture + réfection du bâtiment du C2
- Eclairage de la cour du C2 et C1
- Aménagement de la salle des maitres de l'élémentaire
  - Alarme (PPMS + sécurisation)
  - Salle des maitres avec point d'eau
- Sanitaires de l'école maternelle
- Peinture de l'école maternelle (entière ou partie)
- Poursuite de la rénovation énergétique du groupe scolaire
- Les sanitaires extérieurs du bâtiment du C2 (seront utilisés par l'APE pour du stockage)

**La séance est levée à 20h20**

La secrétaire de séance

Mme CADIOU

La directrice

Mme ROPTIN